

Cote du document: EB 2013/110/INF.1
Date: 4 novembre 2013
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Arrangements pour la cent dixième session du Conseil d'administration

Renseignements à l'usage des représentants au Conseil d'administration

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Andreina Mauro
Responsable de l'Unité stratégique et d'appui
téléphone: +39 06 5459 2088
courriel: a.mauro@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dixième session
Rome, 10-12 décembre 2013

Pour: **Information**

Arrangements pour la cent dixième session du Conseil d'administration

I. Renseignements à l'usage des délégués

Dates et lieu de la réunion

1. La cent dixième session du Conseil d'administration se tiendra du mardi 10 décembre à 15 heures au jeudi 12 décembre 2013, au siège du FIDA, Via Paolo di Dono 44, à Rome (EUR). Le bâtiment se situe à 15 minutes environ de l'aéroport Leonardo da Vinci (Fiumicino). La station de métro la plus proche est Laurentina.
2. Les délégués sont priés de noter que deux séminaires informels précéderont la session du Conseil d'administration, le mardi 10 décembre 2013: i) Étude des options stratégiques pour la mobilisation de ressources supplémentaires, de 9 heures à 11 heures; et ii) Projet de Vision stratégique pour FIDA10, de 11 h 15 à 13 h 15.

Stationnement et transport

3. Un nombre limité de places seront réservées aux délégués sans chauffeur et attribuées selon l'ordre d'arrivée, au 44, Via Paolo di Dono et au 86, Via Paolo di Dono, dans l'aire de stationnement externe située à l'arrière du bâtiment. Un agent de sécurité y sera présent pendant toute la durée des réunions et événements.
4. Les délégués avec chauffeurs peuvent se faire déposer à l'entrée principale du siège. Les chauffeurs sont priés de quitter les lieux aussitôt après afin de laisser cet espace libre. Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner en dehors des emplacements réservés mentionnés ci-dessus.
5. Les délégués sont informés qu'un service de navette relie la station de métro Laurentina au siège du FIDA. À la station Laurentina, l'arrêt de la navette est situé entre les numéros 9 et 11 de Viale Luca Gaurico, la rue principale à l'arrière de la station, et, devant le siège du FIDA, à l'emplacement de l'arrêt de bus matérialisé en jaune qui se situe à proximité de la sortie principale (Via Paolo di Dono, entre les numéros 50 et 44).

Mesures de sécurité

6. De strictes mesures de sécurité seront appliquées à l'entrée du bâtiment et dans son enceinte. Le personnel de sécurité aura instruction de ne laisser entrer que les personnes munies d'un badge de sécurité délivré par le FIDA, la FAO et/ou le PAM. Sinon, un badge de sécurité temporaire sera délivré aux délégués à l'entrée principale du FIDA afin que ceux-ci puissent se rendre au comptoir d'inscription, situé à l'étage des conférences, au sous-sol (-1).
7. Les délégués recevront au comptoir d'inscription un badge d'accès aux réunions qui leur permettra d'assister aux séances du Conseil d'administration.
8. Il est rappelé aux délégués qu'ils doivent porter les deux badges (badge de sécurité et badge d'accès aux réunions) en permanence et ne jamais laisser leur porte-documents ou tout autre objet de valeur sans surveillance sur le lieu de la conférence. Les délégués doivent porter leur badge pour avoir accès à la salle de réunion.

II. Organisation de la session

Salles de réunion et horaires des séances

9. Les séances du Conseil d'administration se dérouleront dans la salle Ovale (S-120), située au sous-sol. Elles se tiendront de 9 heures à 13 h 30 et de 15 heures à 19 heures, à l'exception du premier jour, où la séance débutera à 15 heures.

10. Il est indispensable que les séances commencent à l'heure et que l'horaire prévu soit respecté. Les délégués sont donc priés de faire preuve de ponctualité.
11. Les délégués sont priés d'éteindre leur téléphone portable avant de pénétrer dans les salles de réunion.
12. Le calendrier des travaux sera envoyé deux semaines avant le début de la session.

Distribution des documents

13. Conformément à la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration à sa centième session, les documents seront publiés à l'adresse <https://webapps.ifad.org/members/eb/110> et sur le site web du FIDA www.ifad.org dès qu'ils seront disponibles dans les quatre langues officielles du FIDA. Toutefois, les documents finalisés et affichés le dernier jour ouvré de la semaine précédant la session du Conseil d'administration seront disponibles en quantité limitée au comptoir de distribution des documents, situé à l'étage des conférences, au sous-sol.
14. Les délégués peuvent contribuer à l'écologisation de la réunion en téléchargeant les documents sur leur propre dispositif électronique ou en imprimant les documents recto verso. Les documents qui ne servent plus doivent être jetés dans les corbeilles de recyclage prévues à cet effet.

Interprétation et langues utilisées en séance

15. Les langues officielles du FIDA sont l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Un service d'interprétation simultanée et la documentation pertinente seront proposés dans ces quatre langues. Les délégués sont priés de parler à une vitesse raisonnable afin de laisser aux interprètes le temps de s'exprimer de manière aussi fidèle et claire que possible.
16. Les représentants des États membres désignés par leurs représentants respectifs au Conseil d'administration pourront suivre les délibérations par liaison télévisuelle depuis la salle d'écoute (salle de conférences Italie – S-105). La salle d'écoute sera équipée du matériel nécessaire à l'interprétation dans les quatre langues officielles du FIDA. Des écouteurs munis d'un sélecteur de langue permettront aux délégués de suivre les débats. Les délégués sont priés de laisser les écouteurs sur leur table à la fin de chaque séance.

III. Inscription

Notification de la composition des délégations

17. Il est souhaitable que les noms de toutes les personnes désignées par un État membre pour assister à la session du Conseil d'administration soient communiqués au Bureau du Secrétaire au plus tard le mercredi 4 décembre 2013. Les représentants accrédités au Conseil d'administration n'ont pas besoin de pouvoirs spécifiques pour la session s'ils disposent d'une accréditation indiquant qu'ils sont nommés pour représenter leur gouvernement jusqu'à nouvel ordre, mais leur nom doit figurer sur la liste des membres de la délégation remise au Bureau du Secrétaire du FIDA.

Inscription

18. Tous les membres des délégations officielles sont priés, dès leur arrivée, de se faire inscrire et de retirer le badge qui leur permettra d'accéder aux réunions au comptoir d'inscription situé à l'étage des conférences, au sous-sol.
19. L'inscription débutera à 13 heures, le mardi 10 décembre.

Liste des délégations

20. Une liste provisoire des délégations, établie d'après les inscriptions enregistrées le mardi 10 septembre, pourra être consultée au comptoir d'inscription. La liste définitive figurera dans le procès-verbal de la session.

21. Les représentants au Conseil d'administration sont priés de bien vouloir aviser le comptoir d'inscription de toute modification qu'ils souhaiteraient apporter à la liste provisoire.

IV. Autres services

Voyages et paiements

22. Les représentants qui souhaitent une assistance du FIDA pour réserver les vols et les hôtels sont invités à prendre contact avec le Bureau du Secrétaire du FIDA au moins vingt jours avant le début de la session (téléphone: +39 06 5459 2277 ou courriel: MS-Liaison@ifad.org). La réservation et le paiement anticipé du vol et de l'hôtel dans le cadre du Programme d'hôtels à conditions préférentielles seront faits par l'intermédiaire de l'agence de voyages située au siège du FIDA (Carlson Wagonlit Travel).
23. Les représentants qui s'occupent eux-mêmes de l'organisation de leur voyage se verront rembourser le prix de leur billet d'avion et l'indemnité de subsistance pour les repas et les dépenses diverses sur présentation du billet d'avion et d'un reçu faisant apparaître l'itinéraire et les frais encourus. Le FIDA ne remboursera pas les frais d'hôtel si le programme PHP n'a pas été utilisé.
24. Dès leur arrivée, les représentants sont priés de bien vouloir remettre au comptoir des paiements (situé à l'étage des conférences) une copie de leurs billets d'avion avec les cartes d'embarquement et/ou les talons de billets, ainsi que le reçu ou la facture de l'agence de voyages pour qu'il soit procédé au remboursement dans les meilleurs délais. Conformément au Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, les représentants au Conseil d'administration ont droit au "remboursement de leurs dépenses effectives au titre du voyage aller et retour, par l'itinéraire le plus direct, pour assister à la réunion [...]". Dans le cas d'un voyage par avion, le remboursement est effectué sur la base du tarif de la classe économique." Conformément aux nouvelles procédures relatives au voyage approuvées par la direction, les représentants pourront obtenir le remboursement du billet et le versement de l'indemnité journalière de subsistance à la banque, le mercredi 11 décembre 2013 à partir de 14 h 30.

Opérations bancaires

25. Une filiale de la Banca Popolare di Sondrio est située au rez-de-chaussée, près de l'entrée principale. Les heures d'ouverture de la banque sont: 8 h 30 – 13 h 30 et 14 h 30 – 16 heures.
26. Deux distributeurs d'argent sont installés au rez-de-chaussée, devant la Banca Popolare di Sondrio.

Services médicaux

27. L'infirmière du FIDA sera présente dans les locaux pendant la session. En outre, des dispositions ont été prises avec la FAO pour la fourniture, en cas de besoin, d'autres services médicaux. Ces services doivent être demandés par l'intermédiaire de l'infirmière du FIDA.

Bureau de poste

28. Il n'y a pas de bureau de poste au siège du FIDA. Le bureau de poste le plus proche se trouve au n° 12 de la Via A. del Sarto (au bout de la Via Baldovinetti), à dix minutes à pied, et est ouvert de 8 heures à 19 heures, du lundi au vendredi.

Réception du courrier

29. Le courrier personnel des délégués leur sera distribué par le planton de la salle de conférences ou l'assistant aux inscriptions. Le courrier devra porter clairement la mention "Représentant au Conseil d'administration" et être adressé au Fonds international de développement agricole (FIDA), Via Paolo di Dono 44, 00142 Rome, Italie. Numéro de télécopie: +39 06 5043463; courriel: ifad@ifad.org.

Téléphone

30. Les délégués peuvent recevoir des communications téléphoniques à l'étage des conférences aux numéros suivants: +39 06 5459 2285/2275 (comptoir de distribution des documents); 2101 (comptoir d'inscription); 2112 (comptoir des paiements).

Liaisons Internet

31. Le nouveau réseau Wi-Fi disponible au siège du FIDA offre une couverture complète, continue et sécurisée dans tout le bâtiment. Les délégués peuvent accéder à Internet de n'importe où à l'intérieur de l'édifice en utilisant la connexion réseau sans fil **ifad_guest** et le mot de passe **ifadguest**.

Vestiaire

32. Un vestiaire situé à l'étage des conférences est à la disposition des délégués.

Taxis

33. Les participants peuvent s'adresser au personnel de sécurité, à l'entrée principale du FIDA, pour appeler un taxi. Cependant, ils sont priés de noter qu'une indemnité forfaitaire est due si le taxi commandé n'est pas utilisé.

Restaurants et cafétérias

34. Café, boissons, sandwiches et pâtisseries peuvent être achetés à un prix subventionné à la cafétéria située au rez-de-chaussée et au bar de l'étage des conférences, au sous-sol.
35. La cafétéria self-service du FIDA située au rez-de-chaussée sert le déjeuner de midi à 14 heures. Une liste de restaurants et de self-services situés à proximité du siège pourra être demandée au comptoir d'information.

Déjeuner

36. Des dispositions ont été prises afin que les délégués assistant au Conseil d'administration puissent déjeuner à la cafétéria à leurs propres frais. La pause-déjeuner commencera chaque jour à 13 h 30.

Réception

37. Le mardi 10 décembre, en fin de journée, le Président donnera dans la zone de conférence une réception à laquelle sont conviés tous les délégués.

Information complémentaire

38. Les délégués sont priés de consulter régulièrement la plateforme interactive réservée aux États membres à l'adresse <https://webapps.ifad.org/members/eb/110>.